

Haïti : les raisins amers de la corruption

Nancy Roc
Journaliste indépendante

"Si vous voulez étudier l'histoire de mon pays, vous devrez porter en vous la volonté d'échouer"
Tom Rich

L'élection du 7 février 2006 était d'une grande importance pour le peuple haïtien: elle lui donnait, à nouveau, la possibilité de se rendre aux urnes, et ce, après deux ans de mise sous tutelle par la communauté internationale. Le 16 février, suite à dix jours de manifestations et de certaines irrégularités manifestes, les résultats proclamaient René Préal, candidat de la plate-forme l'Espoir (Lespwa), président d'Haïti.

Contrairement à Jean-Bertrand Aristide, René Préal a achevé son premier mandat présidentiel (1996-2001), offrant de ce fait à la communauté internationale un gage de stabilité. Pour les bailleurs de fonds, ceci est une condition essentielle à leur participation au financement du développement économique du pays. Haïti a connu deux siècles d'instabilité et de violences politiques. Le second mandat de René Garcia Préal conduira-t-il à l'instauration d'un État de droit démocratique ou engendrera-t-il une nouvelle crise rendant impossible le départ des troupes de la MINUSTAH à moyen terme?

La légitimité quelque peu contestée de la présidence de René Garcia Préal, la piètre performance des trois premières années de son nouveau mandat de cinq ans, avec des scandales de corruption, de kidnapping et d'assassinats en cascade, et la lutte pour le pouvoir opposant le président en fonction, Jean-Bertrand Aristide et Jacques Edouard Alexis permettent de douter d'une telle réussite à court terme.

Haïti est classé au 14e rang dans l'index des états faillis, et comme parmi tant d'autres pays, la corruption est endémique et généralisée à tous les niveaux du gouvernement et dans la société. La résistance des élites des classes politique et économique se reflète dans l'absence de mécanismes de transparence et surveillance, l'abandon des enquêtes et l'interférence de l'Exécutif dans le fonctionnement de certaines institutions.

La corruption est un facteur de déstabilisation pour lequel il est difficile de mesurer l'étendue des effets. Cet article analyse en profondeur les grands cas de corruption en Haïti, comment ils gangrènent la société et font obstacle au rétablissement de l'État droit et la lutte contre l'impunité. Aujourd'hui, la volonté politique est minée, la communauté internationale est de plus en plus réticente à appuyer un pays aussi corrompu et la société haïtienne a perdu confiance dans ses institutions.

Le lourd héritage de René Préal

La situation dont hérite René Préal en 2006 est désastreuse: faillite des institutions, dissolution du lien social, absence de repères, de valeurs et de normes, amplification de l'économie criminelle, criminalisation des instances de pouvoir et cupidité aveugle d'une minorité nantie. Autre domaine dans lequel le nouveau président est fort attendu, c'est celui de la lutte contre la pauvreté. «Il faut sortir les enfants de la rue. Il faut retirer les armes des mains des enfants et les envoyer à l'école avec des livres et des stylos», se contente-t-il d'affirmer lors de sa campagne électorale. «C'est ainsi que nous harmoniserons les relations entre riches et pauvres. Les riches sont cloîtrés dans leurs villas fermées derrière des murs et les pauvres coincés dans des bidonvilles où ils ne possèdent rien. Le fossé est trop grand entre ces deux classes¹».

Parallèlement à l'insécurité, la justice et la corruption demeurent des dossiers brûlants et pendants. En Haïti, il est clair que sans un système judiciaire adéquat et sans une lutte contre la corruption, l'impunité continuera à régner avec toutes les conséquences néfastes pour l'ensemble de la société. Pierre Espérance, le secrétaire exécutif du Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), affirme, le 19 juin 2006, que l'impunité est la principale cause de la résurgence du climat d'insécurité dans la capitale. Il souligne que des juges d'instruction ont libéré sans motif valable les auteurs de viol, de kidnapping et d'actes de violence. Selon lui, «Les juges d'instruction accordent des " mains levées " à tout bout de champ en faveur des bandits arrêtés par les forces de l'ordre»². La justice haïtienne ne devrait-elle pas être épurée au même titre que la Police nationale, s'interrogent ceux qui essaient de comprendre le banditisme politique en Haïti. En juillet 2006 Claude Moïse, rédacteur en chef du journal Le Matin, résume ainsi les attentes de la population face à la gouvernance: «Le nouveau gouvernement doit donc s'expliquer, expliquer et prendre des mesures énergiques pour sauvegarder sa crédibilité, faire renaître la confiance dans les dirigeants et dégager l'horizon. Il ne peut plus tergiverser. Le jeu force à couper³». Dans le cas contraire, le nouveau gouvernement élu ne ferait que perpétuer la tradition haïtienne du pouvoir : la continuité dans le changement.

La corruption, un phénomène endémique

La coopération étrangère a injecté plus de 2,6 milliards de dollars en Haïti depuis 1994, sans effets probants. En 2006, les nouvelles autorités haïtiennes incriminent la lourdeur de la bureaucratie des institutions internationales qui implique la création de missions d'experts souvent redondantes. En revanche, les bailleurs de fonds pointent du doigt la corruption endémique en Haïti, qui a empêché la grande masse de déshérités de bénéficier des retombées positives de l'aide au développement⁴. Selon le rapport de 2006 de Transparency International, à la seconde accession de René Préal au pouvoir en Haïti, la Birmanie et l'Irak sont perçus comme les champions de (pays où) la corruption (est la plus) généralisée (affirme l'organisation Transparency International lors de la présentation de son rapport 2006)⁵. Organisation non gouvernementale internationale, qui a pour mission de lutter contre la corruption dans le monde entier, Transparency International a découvert une forte corrélation entre la corruption et la pauvreté dans les pays qui ont le revenu par habitant le plus faible.

Le 6 novembre 2006, suite à la publication du rapport de Transparency International, M. David Luna, directeur des initiatives en faveur de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption au département d'État, déclare : «Il est clair, que la corruption résulte de la mauvaise affectation des ressources et tend à être plus courante là où les rouages du gouvernement et

¹ Christian Casteran, Haïti : La démocratie à l'arraché, Le Nouvel Observateur, 23 février 2006.

² Nancy Roc, Haïti : un an après les élections, quel espoir ?, La Chronique des Amériques, Observatoire des Amériques de l'UQAM, N° 13, Mai 2007.

³ Claude Moïse, Le jeu force à couper, Le Matin, éditorial du 10 juillet 2006

⁴ RFI, Les bailleurs de fonds au chevet d'Haïti, 25 juillet 2006.

⁵ Swissinfo.ch, Rapport sur la corruption: Haïti, la Birmanie et l'Irak en tête, 6 novembre 2006.

la volonté politique de lutter contre la corruption sont faibles»⁶. Le 30 novembre 2006, lors de la Conférence de Madrid, les pays donateurs conditionnent la poursuite de leur aide à Haïti au redoublement d'efforts du gouvernement haïtien dans la lutte contre la corruption. La Conférence Internationale de Madrid sert de cadre d'examen des paiements et du respect des engagements des bailleurs, qui avaient promis 1 milliard de dollars d'aide à Haïti pour la période 2004-2006. La lutte contre la corruption constitue donc l'élément central de cette Conférence.

À l'époque, le gouvernement haïtien assure avoir adopté des «mesures draconiennes» pour «lutter contre la corruption sous toutes ses formes», selon les propos du Premier ministre Jacques Edouard Alexis. Mais qu'en est-il vraiment ?

Complaisance ou complicité ?

Au regard des faits, les déclarations de M. Alexis sont pour le moins osées. En effet, en juillet 2006, quelques mois avant la Conférence de Madrid, (en juillet 2006,) le gouvernement avait retiré la plainte pour vol de dizaines de millions de dollars déposée aux États-Unis par le gouvernement intérimaire de Gérard Latortue à l'encontre de Jean Bertrand Aristide. Dans un document remis à un tribunal fédéral de Miami, les avocats du gouvernement haïtien ont demandé le «retrait volontaire» sans conséquence financière de la plainte déposée en novembre 2005 par l'ancien gouvernement du Premier ministre Gérard Latortue. Cette décision et la libération sans condition de plusieurs partisans de Jean-Bertrand Aristide condamnés par la justice haïtienne constituent les premiers grands actes politiques du gouvernement Préval/Alexis et choquent la nation. «En annulant la plainte contre Jean Bertrand Aristide et en libérant des anciens membres du gouvernement Lavalas sans aucune décision de justice, le gouvernement n'encourage pas la lutte contre la corruption», fait remarquer l'évêque de Jacmel, Monseigneur Guyre Poulard. L'évêque du Sud-est déclare que l'administration publique est pourrie et souligne que «la lutte contre la corruption est le point de départ pour un pays qui veut s'engager dans la voie du progrès⁷», estimant que tous les secteurs de la vie nationale doivent s'impliquer dans la lutte contre la corruption. Mais comment peuvent-ils le faire après un tel signal des plus hautes autorités de l'Exécutif? D'autre part, les attaches de René Préval à l'ex-président Jean-Bertrand Aristide et au parti Lavalas d'abord et Lafanmi ensuite, permettent aux observateurs de se poser la question suivante : par de telles mesures unilatérales, René Préval est-il complaisant envers les partisans d'Aristide ou fait-il preuve de complicité avec un régime qui a pillé le pays le plus pauvre du continent américain?

Le 18 mai 2007, à la surprise générale, René Préval donne le coup d'envoi d'une grande bataille contre la corruption, en qualifiant les corrupteurs et les corrompus sont des «traîtres envers la patrie». «Ceux qui participent à la corruption sont des ennemis de la patrie parce qu'ils empêchent le retour des investisseurs», souligne-t-il à l'occasion de la cérémonie commémorative de la fête du drapeau. Il proclame l'année 2007 celle de lutte contre la corruption, admettant publiquement que les entreprises et institutions étatiques -l'administration des douanes, la Direction générale des impôts (DGI), la Police nationale, l'appareil judiciaire, les mairies, le Parlement, les ministères et même le Palais national- sont gangrenées par la corruption⁸. Un mois plus tard, le commissaire du gouvernement de Port-au-Prince, le juge Claudy Gassant, annonce une vaste opération contre la corruption, le trafic illicite de la drogue et le blanchiment d'argent dans le pays. «Nous sommes on ne peut plus déterminés à éradiquer ces pratiques⁹», lance-t-il. La société haïtienne reprend l'espoir de voir les choses changer mais attend que le gouvernement prouve sa bonne foi dans les actes.

⁶ Andrzej Zwanecki, La corruption est un obstacle au développement, indique un nouveau rapport, America.gov, 8 novembre 2006.

⁷ Haïti Recto Verso, Guyre Poulard réclame une lutte contre la corruption non partisane, 20 novembre 2007.

⁸ Radio Métropole, Le chef de l'État lance la guerre contre la corruption, le 19 mai 2007.

⁹ Agence Haïtienne de Presse, Le Juge Claudy Gassant annonce une vaste opération contre la corruption, 3 juin 2007.

Juge et parti

Le juge Claudy Gassant est une figure centrale dans cette lutte contre la corruption et son passé l'a rendu populaire et respectable auprès de la population. Sous le régime de Jean-Bertrand Aristide, cet homme s'est forgé une solide réputation: il est perçu comme incorruptible et ose braver le danger.

Claudy Gassant a fait des études juridiques en France où il s'est spécialisé dans les sciences criminelles. Après une formation de deux ans à l'École de la magistrature française, il a été formateur à l'École de la magistrature haïtienne (EMA). En 2000, il est chargé de l'enquête sur l'assassinat du journaliste Jean L. Dominique. Cette enquête délicate lui vaut des menaces de mort dès 2001, lorsqu'il associe le nom du sénateur Dany Toussaint à l'assassinat du plus célèbre journaliste haïtien. Selon des informations diffusées le 8 juin 2001 par la station Radio Haïti Inter, la tête du juge Claudy Gassant a été mise à prix. Au cours d'une réunion qui s'est tenue le 6 juin 2001, il aurait notamment été décidé d'assassiner le juge Gassant avant la publication des résultats de l'enquête¹⁰. À plusieurs reprises, Claudy Gassant a été l'objet de menaces ou d'actes d'intimidation. Il est le deuxième juge d'instruction en charge de l'enquête sur l'assassinat de Jean L. Dominique. Son prédécesseur, Jean-Sénat Fleury, avait préféré abandonner le dossier après avoir subi des pressions. Celles exercées de toutes parts -notamment par le Sénat de la République- sur le juge Claudy Gassant seront encore plus importantes. Le 25 mai 2001, le sénateur Dany Toussaint est formellement inculpé. Dans les jours qui suivent, il accuse le juge Gassant d'avoir fait pression sur les prévenus afin qu'ils l'impliquent dans l'assassinat du journaliste et les partisans du sénateur organisent plusieurs manifestations à Port-au-Prince pour exiger l'arrestation du juge. Dany Toussaint ne se présente à aucune des trois convocations du juge Claudy Gassant. Le 13 juin 2001, le juge Claudy Gassant annonce sa démission et quitte le pays pour raisons de sécurité. Il reproche au ministre de la Justice, Gary Lissade, lui-même ancien avocat de Dany Toussaint, de ne pas lui avoir donné les moyens nécessaires pour garantir sa sécurité. Le juge d'instruction revient sur sa décision quelques jours plus tard sous la pression de la communauté nationale et internationale. Mais le 9 janvier 2002, il se réfugie en Floride, où il obtient l'asile politique¹¹.

L'enquête sur l'assassinat de Jean L. Dominique démontre toute la complexité de la corruption en Haïti. Huit ans après, l'Affaire Jean L. Dominique n'a toujours pas été résolue et les assassins du journaliste courent toujours.

En 2007, en raison du courage dont il faisait montre dans la gestion du dossier de l'assassinat du journaliste de Radio Haïti Inter, le nom de Claudy Gassant figure sur la liste des trois finalistes pour le Prix d'Intégrité (2007) de Transparency International.

Lorsque René Préval nomme Claudy Gassant Commissaire du gouvernement le 21 août 2006, certains corrompus et corrupteurs tremblent alors que la société civile se réjouit de cette nomination, espérant que Maître Gassant fera avancer la lutte contre la corruption en Haïti. Après un séjour forcé de quatre ans aux États-Unis, l'ancien juge d'instruction arrive en grande pompe dans la capitale pour occuper sa nouvelle fonction de commissaire du gouvernement. Dès son installation, il se donne un nouveau défi : faire du Parquet une institution dynamique, accessible et efficace. En 2007, il se lance dans la campagne de lutte contre la corruption annoncée par le président Préval. Claudy Gassant devient très vite «l'homme fort» du Parquet de la capitale, se distinguant davantage pas ses frasques et son caractère conflictuel que par ses actions concrètes. Pendant deux ans, il fait souvent la une de la presse par ses déclarations

¹⁰ Reporters sans Frontières, Nouvelles menaces dans l'enquête sur l'assassinat du journaliste Jean Dominique, 12 juin 2001.

¹¹ Reporters sans Frontières, L'Affaire Jean Dominique en 14 dates clés, 28 mars 2002.

intempestives relatives à ses conflits ouverts avec divers secteurs importants de la société : les avocats, les juges, les policiers, les journalistes etc. Il se taille ainsi la réputation d'un magistrat aux pouvoirs immenses qui clame n'avoir à rendre compte de ses actes qu'au chef de l'État. Des représentants de divers secteurs de la société haïtienne lui reprochent un penchant marqué aux excès, des abus de pouvoir et une évidente mainmise de l'Exécutif sur l'appareil judiciaire. Ivre de sa toute-puissance, le cortège extravagant de Claudy Gassant «symbolisait depuis quelque temps la terreur partout où il faisait son apparition, notamment les night-clubs, lieux privilégiés d'altercations et de règlements de compte dignes des westerns américains et de leurs légendaires cowboys ou encore du pouvoir absolu que détenaient les faucons de la dictature des Duvalier¹²».

Le 11 août 2008, impliqué dans des incidents en cascade ayant empoisonné les relations entre la Justice et la Police nationale, Claudy Gassant démissionne le 19 août 2008 et part pour la République dominicaine, où il vient d'être nommé au Consulat d'Haïti à Santiago. La corruption en Haïti a de beaux jours devant elle.

L'affaire IDT/ Téléco/Aristide

Alors que René Préal a libéré en 2007 tous les partisans d'Aristide qui avaient été impliqués dans la corruption, le trafic de drogue et/ou dans des exactions -ceci, au grand dam des organisations de défense des droits de l'homme- en 2008, il a l'occasion de prouver sa bonne foi dans la lutte contre la corruption dans le dossier IDT/Téléco/ Aristide.

En effet, le 15 juillet 2008, après des années d'enquête, la journaliste New Yorkaise Lucy Komisar publie sur le site portefolio.com, les preuves que Jean Bertrand Aristide a extorqué des millions de dollars à l'État et au peuple haïtien en passant un contrat frauduleux avec la compagnie de téléphone IDT basée dans le New Jersey. Les résultats de cette enquête ont résulté en une amende de 1 million 300.000 dollars à James Courter, président de cette compagnie et un des principaux responsables des levées de fonds de la campagne du candidat républicain à la présidence américaine, le Sénateur John McCain. Quatre jours après les révélations de Lucy Komisar, James Courter a remis sa démission à McCain, tout en demeurant président de la compagnie IDT.

Le contrat passé entre IDT, la Téléco et Jean Bertrand Aristide a été exécuté en 2003. Sur chaque minute d'appel longue distance placée vers Haïti via la Téléco, l'IDT versait seulement 8,75 centimes américains alors que les autres fournisseurs comme ATT payait 23 centimes. Cette compétition jugée déloyale par la Commission fédérale des communications (FCC) a valu cette amende salée à M. James Courter, ancien membre du Congrès américain pour el New Jersey. Selon la FCC, la compagnie téléphonique IDT a aussi violé systématiquement la loi américaine en matière de communication. Sur chaque minute d'appel vers Haïti, 3 centimes étaient déposés sur le compte d'Aristide par la Téléco à travers une société écran dénommée Mount and Salem Management et située dans le paradis fiscal des îles Turks and Caicos. «Ce compte offshore était un compte personnel appartenant à Jean-Bertrand Aristide» a souligné Lucy Komisar qui a déclaré avoir parlé personnellement avec le conseiller légal d'Aristide, Adrian Corr. Cet avocat de la firme Miller, Simons et O'Sullivan est celui qui avait ouvert ce compte pour l'ex-président suite à la signature du contrat entre IDT et la Téléco en novembre 2003¹³.

¹² Radio Kiskeya, Le commissaire Claudy Gassant jette l'éponge, 11 août 2008.

¹³ Nancy Roc, Aristide épinglé dans des détournements de fonds à travers la Téléco, Le Matin, 25 juillet 2008.

Suite à la révélation du dossier IDT/Téléco/Aristide, La Fondation Héritage pour Haïti (LFHH), branche haïtienne de Transparency International, demande aux autorités judiciaires haïtiennes d'enclencher l'ouverture d'un procès contre Jean Bertrand Aristide, James Courter, la Téléco et la Compagnie IDT pour montrer leur volonté de combattre la corruption dans le pays. Selon LFHH, cette affaire fournit aux autorités haïtiennes l'opportunité de prouver leur volonté réelle de combattre la corruption et l'impunité dans le pays. La Fondation met en garde la Justice haïtienne contre tout laxisme dans cette affaire de concussion, de fraude et de ristournes illégales qui a privé Haïti des revenus sur des appels téléphoniques totalisant des centaines de millions de dollars. «Ces fonds qui auraient pu être utilisés pour améliorer les conditions de vie de la population ont été détournés vers des comptes occultes», déclare La Fondation dans un communiqué.

Par ailleurs, la Fondation exhorte le Parlement, notamment la Commission spéciale anti-corruption et éthique de la Chambre des députés, la Commission de justice et la Commission d'éthique du Sénat, à se saisir de ce dossier de corruption en vue de porter les autorités judiciaires à assumer pleinement leur responsabilité afin que ce crime économique ne reste pas impuni¹⁴.

Il est clair qu'après la publication de telles révélations, tout gouvernement responsable devrait entamer des poursuites judiciaires contre Aristide autant qu'IDT. Mais rien n'est fait, ni du côté de l'Exécutif, ni du côté du Législatif et l'annonce d'une enquête parlementaire sur ce sujet est restée lettre morte.

Des indices inquiétants

Denis Paradis, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères canadien John Manley, avait personnellement constaté la corruption extrême qui existe (existait) en Haïti pendant son séjour d'une semaine en 2001 à l'invitation de l'ambassadeur du Canada : «Si les Canadiens traitaient leurs animaux comme les autorités haïtiennes traitent leurs citoyens, on les mettrait en prison», ajoutant en outre qu'«il n'y a plus de dignité et le pays est une bombe à retardement qu'il faut désamorcer tout de suite»¹⁵. Sous Jean-Bertrand Aristide, la corruption a atteint un niveau sans précédent mais, depuis, aucune lutte réelle contre ce phénomène qui ronge toute la société haïtienne n'a été réellement menée. Ceci a eu des conséquences très néfastes sur le développement d'Haïti.

L'Indice de Perception de la Corruption (IPC), publié le 6 novembre 2006 par Transparency International (TI), met en évidence un lien profond entre corruption et pauvreté. Haïti est en queue du classement. La corruption est la plus ressentie en Haïti (1,8), dernière (dernier) de la liste derrière la Birmanie, l'Irak et la Guinée (1,9). En 2007, l'indice de perception (s) de la corruption 2007 montre que les pratiques de corruption ne faiblissent pas malgré la campagne annoncée par les autorités haïtiennes en vue de combattre ce fléau. Haïti figure parmi les quatre pays les plus corrompus de la planète, changeant légèrement de position par rapport à 2006: le score d'Haïti a chuté, passant en un an de 1.8 à 1.6. Il est dû en grande partie à un «intervalle de confiance» extrêmement faible qui se situe entre 1.3 et 1.8 sur 10¹⁶. Transparency International souligne que cette corruption touche tant les institutions publiques que le secteur privé. En 2008, le bilan n'est pas plus brillant: Haïti se retrouve à la 177ème position sur 180 pays dans le dernier classement de Transparency International. Seul pays de l'Amérique se retrouvant parmi les 15 dernières places du classement 2008, Haïti ne devance que 3 pays: l'Irak 178ème, la Birmanie 179ème et la Somalie en 180ème place.

¹⁴ Haitipressnetwork, Haïti-Téléco-IDT-Scandale : Héritage-Haïti demande l'ouverture d'un procès, le 1er août 2008.

¹⁵ Michel Vastel, Haïti mise en tutelle par l'ONU ?, 15 mars 2003.

¹⁶ Radio Kiskeya, 177ème sur 180, Haïti reste dans le peloton des pays les plus corrompus, selon Transparency International, le 26 septembre 2007.

«Juguler la corruption exige un contrôle étroit exercé par le Parlement, l'application effective des lois, l'existence de médias indépendants et d'une société civile dynamique», indique Huguette Labelle, présidente de Transparency dans ce rapport. «Lorsque ces institutions sont faibles, la corruption se développe et échappe à tout contrôle avec de terribles conséquences pour la société dans son entier avec la persistance d'injustices et d'inégalités¹⁷.» (.) Examinons le rôle du Parlement haïtien, des médias et de la société civile dans la lutte contre la corruption.

En 2007 et en 2008, le Parlement haïtien a été éclaboussé par plusieurs affaires liées à la corruption. Rappelons quelques faits récents:

-En mars 2007, la Fondation Héritage pour Haïti exhorte le Sénat à faire toute la lumière sur l'affaire de la SOCABANK ou des sénateurs auraient reçu (s) des pots-de-vin pour voter à l'insu d'autres parlementaires une résolution en faveur de cette banque. Le nom du président du Sénat est associé à ceux ayant reçu (s) des pots-de-vin. Aucune suite n'est donnée à cette «enquête».

-En septembre 2008, le Parquet de Port-au-Prince enquête sur un réseau de faussaires à la Primature et au Parlement, révèle le sénateur Michel Clérié qui rejette toute responsabilité dans ce scandale de détournement de fonds publics. L'enquête concerne la sollicitation d'emplois et le décaissement de fonds entre la Primature, le Sénat et l'Office nationale assurance (ONA). L'affaire de l'ONA s'est terminée en queue de poisson, vu le soutien du président de la République à Sandro Joseph, directeur de ladite institution.

-Toujours au mois de septembre, un autre dossier de corruption est révélé au Parlement. Une organisation populaire aurait utilisé de fausses signatures du député Cledor Myril et de l'ancienne sénatrice Evelyne Cheron pour réclamer le financement d'un projet de 30.000 dollars américains. Le député Myril soutient que les fonds réclamés à l'ONA par l'association fictive n'ont jamais été versés en raison de l'opposition de la Primature. Deux autres personnes ont été appréhendées dans le cadre de ce dossier qui n'a eu aucune suite.

-En décembre 2008, le nom du sénateur Joseph Lambert est associé à l'affaire Monique Pierre, l'épouse du commissaire de police des Gonaïves, Ernst Bouquet Dorfeuille, exécutée le 29 novembre dernier à Port-au-Prince après son enlèvement. La plaque officielle immatriculée 00332 utilisée par les ravisseurs-assassins correspond à celle du véhicule du sénateur du Sud-Est, Joseph Lambert. Cet assassinat est lié aux trafiquants de drogue et Kelly Bastien évoque «un plan de déstabilisation du Parlement» et souhaite une convocation du Haut commandement de la Police Nationale d'Haïti pour des explications. Cette convocation est restée lettre morte¹⁸.

En ce qui concerne les médias indépendants, la lutte contre la corruption peut se révéler très dangereuse pour les journalistes. Plusieurs ont été tués ou exilés, en raison de leur implication dans ladite lutte. L'accès à l'information reste encore un champ miné en Haïti: «Il représente un défi de taille dans les pays comme Haïti qui ont connu des dérives dictatoriales et qui ont érigé des systèmes d'administration publique axés sur la culture du secret -où toute information, aussi insignifiante qu'elle soit-, est jalousement gardée par les détenteurs de pouvoir et par les fonctionnaires publics qui n'acceptent pas l'obligation de rendre compte aux citoyens. Cette opacité peut engendrer une corruption endémique et généralisée qui ternit la confiance des gouvernés à l'égard des gouvernants¹⁹». Cette constatation d'Alex Durandis, rapporteur de l'Institut de Formation du Sud (IFOS) lors du Colloque sur l'accès à l'information organisé par la Fondation Héritage pour Haïti au Karibe Convention Center en juin 2007, résume toutes les difficultés auxquelles doit faire face la presse indépendante haïtienne.

Il en est de même pour la société civile haïtienne: «il est maintenant convenu que la participation

¹⁷ Transparency International, Indice de Perception de la Corruption 2008, le 23 Septembre 2008.

¹⁸ Nancy Roc, Un scandale de trop, Le Matin, 12 novembre 2008.

¹⁹ Alex Durandis, Fondation Héritage pour Haïti, Colloque sur l'accès à l'information - Pour un dialogue autour du droit à l'information, 23 Mai 2007

effective et active du citoyen est indispensable à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption. La participation citoyenne, lorsqu'elle est active et efficace, peut avoir un impact important sur le système politique dans lequel il évolue, sur la bonne gouvernance et sur la lutte contre la corruption. Cette participation démontre aussi l'engagement et la responsabilité du citoyen eu égard aux décisions et aux actions qui ont un impact sur sa vie, sur sa communauté et sur son pays. La connaissance c'est le pouvoir et ceux qui la possèdent deviennent des acteurs influents et non des spectateurs impuissants face aux décisions et aux actions des dirigeants. Toute tentative visant à garantir aux citoyens l'accès à l'information et à ouvrir les institutions étatiques et les organisations gouvernementales à un examen extérieur est susceptible d'augmenter la participation citoyenne et, de ce fait, de faire progresser la lutte contre la corruption²⁰».

Lors de ce colloque, Alex Durandis souligne aussi que pour permettre aux citoyens de participer de manière avisée et constructive, ils ont besoin d'avoir accès à des informations opportunes et bien présentées sur les politiques, les programmes et les budgets gouvernementaux. La Constitution de 1987 permet ceci mais le cadre légal approprié n'est pas encore créé. En effet, jusqu'à aujourd'hui, le cadre légal garantissant l'accès à l'information est faible et limité à la Loi sur l'administration publique de 1982, à la Convention interaméricaine contre la corruption ratifiée par Haïti en 2001 et à la Convention des Nations unies contre la corruption récemment ratifiée par Haïti. En février 2006, La Fondation Héritage pour Haïti (LFHH) avait lancé un plaidoyer pour porter la 48ème Législature à ratifier la Convention des Nations unies contre la corruption. Concurrément à cet effort -qui a abouti le 14 mai dernier- et dans le but d'harmoniser la législation haïtienne avec les prescrits de la CNUCC en matière de droit à l'information. La LFHH a préparé un avant-projet de loi portant sur le Libre accès à l'information qui sera déposé au Parlement haïtien pour adoption²¹.

2008 : Annus horribilis pour la corruption

«L'année 2008 a été une année difficile pour Haïti. La crise provoquée par la vie chère, les émeutes d'avril, la chute du gouvernement, près de 5 mois d'impasse politique et, enfin, 4 ouragans en l'espace de moins de 4 semaines, ont infligé au pays et au peuple haïtien, un niveau de destruction et de souffrance presque sans précédent (...) les dégâts occasionnés par les ouragans sont évalués à près d'un milliard de dollars US, soit environ 15% du P.I.B. enregistré en 2007», a déclaré M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en Haïti et Chef civil de la MINUSTAH le 8 janvier 2009, lors d'une conférence de presse²².

La solidarité internationale envers Haïti s'est, une fois de plus, ouvertement manifestée durant l'année 2008. Suite au passage des ouragans, des pays comme l'Espagne, la France, et des institutions comme la Banque interaméricaine de développement (BID), annoncent le doublement de leur aide à Haïti. Les États-Unis d'Amérique, le Canada, l'Union européenne, les pays du Marché commun des Caraïbes (Caricom), la Suisse, le Japon, entre autres, assistent Haïti dans ces moments difficiles²³. Les agences des Nations unies lancent même un « flash appeal », visant à collecter 108 millions de dollars pour réparer les dégâts causés par ces inondations. Mais, la communauté internationale se montre réticente à répondre à cet appel d'urgence: à ce jour, seuls 24,8 millions de dollars ont été collectés, selon la porte-parole du Secrétaire général de l'ONU, Michèle Montas²⁴.

²⁰ Alex Durandis, Fondation Héritage pour Haïti, Colloque sur l'accès à l'information - Pour un dialogue autour du droit à l'information, 23 Mai 2007

²¹ Ibid.

²² www.minustah.org (MINUSTAH.ORG), Conférence de presse du Représentant spécial du Secrétaire général, Hédi Annabi, 8 janvier 2009.

²³ Djems Olivier et Ronald Colbert, Haïti : Désastres environnementaux et crise gouvernementale, deux points forts de l'année 2008, Alterpresse, le 22 décembre 2008.

²⁴ Signal FM, L'ONU a collecté 24,8 millions de dollars en faveur d'Haïti, 24 octobre 2008.

Le 26 septembre 2008, devant la tribune des Nations unies, le président Préval invite la communauté internationale à briser le paradigme de la charité dans son approche de coopération avec les pays du Sud, précisant que «la charité n'a jamais aidé aucun pays à sortir du sous-développement». Mais, rien n'y fait : les bailleurs de fonds traînent à aider Haïti et la crise financière internationale risque de prolonger ce comportement des bailleurs de fonds.

Pourquoi cette hésitation après une telle catastrophe humanitaire? Selon de nombreux observateurs, deux facteurs principaux freinent la générosité de la communauté internationale envers Haïti: tout d'abord, la corruption endémique qui caractérise ce pays ensuite, les problèmes structurels de l'État haïtien. La coopération étrangère a injecté plus de 2,6 milliards de dollars en Haïti depuis 1994, sans effets probants. Or, 2008, est aussi une année marquée par d'importants scandales en matière de corruption.

En plus du cas IDT/Téléco/Aristide et de la corruption au sein du Sénat, deux grands scandales éclatent en 2008: le dossier de l'Office nationale d'assurance vieillesse (ONA) et, en décembre, le pillage de narcodollars à Port-de-Paix par des membres de la Police Nationale d'Haïti (PNH) et de la Justice.

Le dossier de l'ONA: L'Office national d'assurance vieillesse (ONA) été créé en novembre 1965, par un Décret-loi présidentiel sous la présidence de François DUVALIER. C'est une institution faisant partie des organismes autonomes de l'Administration publique haïtienne. Elle s'occupe de la sécurité sociale.

Au cours des mois de septembre et d'octobre 2008, des cas de malversation, de gestion malhonnête et d'administration frauduleuse, de dilapidation des deniers publics ont été dénoncés au sein de l'ONA (l'Office National d'Assurance Vieillesse (ONA)). Selon le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH), «l'argent des contribuables aurait servi à l'achat de cadeaux onéreux, à des prêts de dizaines de millions de gourdes au profit d'autorités et de particuliers proches du pouvoir en place. Un rapport d'enquête de l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC), acheminé au Parquet du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince et confirmant ces gabegies administratives, recommande la mise en mouvement de l'action publique contre le Directeur d'alors de l'ONA, Sandro JOSEPH, pour blanchiment des avoirs²⁵». Le 15 octobre 2008, le dossier est transféré pour enquête au Cabinet du Juge d'Instruction Yves Altidor mais elle n'aboutira jamais. Selon des sources dignes de foi, le président Préval aurait fait interrompre cette enquête lorsqu'il a appris que sa sœur aurait reçu un prêt de l'ONA. Plusieurs personnalités proches du pouvoir en ont aussi reçu parmi lesquelles se retrouvent quatre membres influents du Sénat, dont Kelly Bastien, président du Sénat, et Joseph Lambert, ex-président du Sénat, qui ont été cités comme ayant emprunté de fortes sommes de l'ONA²⁶. Le numéro un de l'ONA, Sandro Joseph, fait l'objet d'un mandat d'amener pour blanchiment d'argent. L'Unité de lutte contre la corruption indique dans un rapport que M. Joseph a violé la Loi du 21 février 2001 sur le blanchiment d'argent²⁷. Toutefois, après une saga politico-judiciaire, Sandro Joseph échappe à la justice et est simplement « écarté » de son poste par le président de la République. En effet, les lois haïtiennes confèrent au président de la République les prérogatives de décider s'il faut mettre un haut fonctionnaire de l'État à la disposition de la Justice lorsque celui-ci est accusé d'un quelconque forfait. Sandro Joseph est remplacé par l'Exécutif et sans ambages par Jean Alix Boyer. L'enquête s'achève en queue de poisson et Sandro Joseph aurait depuis quitté Haïti à destination d'un pays latino-américain.

²⁵ RNDDH, Violation du Droit à la Liberté Individuelle, le 6 janvier 2009.

²⁶ Haitipressnetwork, Haïti : Quelques scandales qui ont éclaboussé le Parlement en 2008, le 29 décembre 2008.

²⁷ Le Nouvelliste, Les jours de Sandro Joseph sont comptés, le 16 octobre 2008.

Un des plus gros scandales de corruption éclate en décembre 2008. En effet, si «les institutions sont la garantie du gouvernement d'un peuple libre contre la corruption des mœurs, et la garantie du peuple et du citoyen contre la corruption du gouvernement» comme disait Saint Just, le peuple haïtien semble encore s'éloigner de sa liberté si chèrement acquise en 1804. Car, c'est au sein même des institutions devant garantir la bonne gouvernance, et l'application de la Loi, que s'est déroulé ce qu'on appelle désormais «le scandale de Port-de-Paix». Début décembre, un rapport publié par Police Chaplains International (PCI) indique que 10 à 32 millions de dollars américains auraient été pillés lors d'une perquisition le 12 novembre 2008, à Port-de-Paix, au domicile de l'oncle du narcotraffiquant Alain Désir- écroué aux États-Unis. Selon le rapport de cet organisme, affilié à la Drug Enforcement Agency (DEA), les montants détournés ont été partagés entre les membres de l'appareil judiciaire et la police de Port-de-Paix (Nord-Ouest). Les enquêteurs de la PCI auraient rencontré plusieurs policiers qui ont, pour la plupart, déclaré qu'il s'agissait d'un vrai pillage. Cette somme aurait été partagée entre des magistrats et des policiers. Le nom du sénateur Evallière Beauplan est aussi associé à ce scandale et des informations laissent croire que 20.000 dollars auraient été réservés à M. Beauplan. Suite à la publication de ce rapport, le silence du gouvernement pendant près d'un mois est considéré comme inacceptable par de nombreux observateurs. Toutefois, le ministère de la Justice ordonne la mise en disponibilité de tous les acteurs, commissaires du gouvernement, juges de paix et greffiers impliqués dans la perquisition au domicile de l'oncle d'Alain Désir. De son côté le président de la commission anticorruption de la Chambre basse, Steven Benoît, qualifie le rapport d'accablant pour l'Exécutif et le Parlement.

«La perquisition chez l'oncle d'Alain Désir le 12 novembre dernier n'a été qu'un simple pillage au cours duquel des objets de valeur et une forte somme d'argent, dont le montant exact ne peut toujours pas être estimé, ont été amassés par les autorités judiciaires et policières », note un rapport publié (,) le 30 décembre 2008 (,) par le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH), Le Réseau invite « le gouvernement à poursuivre les coupables afin qu'ils soient punis conformément à la loi». Selon le rapport du RNDDH, les personnes ayant reçu leur part du butin sont : Dumas Louidor, commis greffier près le Parquet du Tribunal de première instance de Port-de-Paix, Me Gérard Athis, avocat, ancien commissaire du gouvernement près le Tribunal civil de Port-de-Paix, Sainvilia Saint-Charles et Kerline Jean, nommées récemment secrétaires au Parquet près le Tribunal civil de Port-de-Paix, Patrick Eugène, substitut du commissaire du gouvernement près le Tribunal civil de Port-de-Paix, Jean Volné Bellamin, substitut du commissaire du gouvernement près le Tribunal civil de Port-de-Paix, Harry Registre, inspecteur municipal, responsable du service départemental de la Police judiciaire et porte-parole de la Police nationale d'Haïti (PNH) dans le département du Nord-Ouest, et Jordany Lazar, agent 2 de la PNH²⁸.

La commission d'enquête parlementaire planchant sur ce dossier confirme l'implication de membres de la Justice et de la Police dans l'opération de perquisition du 12 novembre à Port-de-Paix. Cette opération «n'a été qu'un véritable pillage où de hauts fonctionnaires de l'appareil de la justice et de la police du département du Nord-Ouest ont amassé et partagé une forte somme estimée à plus de 10 millions de dollars américains», révèle le rapport de la commission parlementaire chargée d'enquêter sur cette affaire. Selon les conclusions du rapport publié le mardi 20 janvier à Port-au-Prince, tous les policiers et membres de la justice ayant participé à ces fouilles sont coupables et par conséquent doivent être arrêtés et poursuivis par les autorités compétentes²⁹. La commission parlementaire exige également leur renvoi du système judiciaire et de la police en vue de «moraliser la justice et de rétablir la confiance de la population dans les institutions étatiques». C'est le troisième rapport du genre publié dans le cadre de ce dossier. Il a été produit par une commission co-présidée par le Député Arsène Dieujuste, président de la commission Justice et Sécurité à la chambre des Députés, et le Sénateur Youri Latortue,

²⁸ RNDDH, Scandale au niveau de l'appareil judiciaire : appel au respect de la loi et à la moralisation des pratiques judiciaires et policières, 30 décembre 2008.

²⁹ Radio Vision 2000, Pillage de narcodollars à Port-de-Paix: La commission d'enquête parlementaire confirme l'implication de membres de la Justice et de la Police, le 21 janvier 2009.

président de la commission Justice et Sécurité au Sénat. Les Député Audné Alcide et Joseph Nelson Pierre-Louis étaient respectivement membre et rapporteur de ladite commission.

Le «scandale de Port-de-Paix» est toujours pendant et nombreux sont les Haïtiens qui doutent que la vérité soit jamais faite dans cette affaire. La population du département du Nord-Ouest a perdu confiance dans les autorités judiciaires et policières depuis ce pillage et, aujourd'hui, ce dossier chaud fait encore l'actualité dans la presse haïtienne.

Conclusion

«Dans les pays les plus pauvres, la corruption peut être une question de vie ou de mort, par exemple quand de l'argent pour des hôpitaux ou de l'eau potable est en jeu», a mis en garde la présidente de Transparency International, Huguette Labelle, dans le dernier rapport de cette ONG internationale. «La persistance des hauts niveaux de corruption et de pauvreté touchant de nombreux pays dans le monde est comparable à une catastrophe humanitaire permanente et ne saurait être tolérée», relève-t-elle. Et de fait, sans la corruption qui persiste en Haïti, on est en lieu de se demander combien de millions de dollars auraient pu bénéficier au peuple le plus pauvre de l'hémisphère. La corruption - définie comme «abus de pouvoir public à des fins personnelles» - est un des obstacles majeurs au développement et ses effets sur le développement sont désastreux.

En analysant quelques-uns des effets de la corruption sur le développement, Dieter Frisch, ancien directeur général de la DG VIII à la Commission des Communautés européennes, membre-fondateur de Transparency International constate qu'elle renchérit, de manière non négligeable, le coût des prestations et de fournitures. Si un taux de 5 % sur sa marge bénéficiaire pouvait, à la limite, être supporté par le fournisseur, les taux de corruption de 10 à 20 %, devenus usuels, sont répercutés sur le prix et payés de la sorte sur les ressources internes ou externes (en cas de financement extérieur) d'un pays. C'est donc l'économie nationale qui supporte le surprix injustifié du produit ou de la prestation, la différence étant empochée par un fonctionnaire ou un homme politique qui aura abusé de son pouvoir au profit de ses intérêts privés. Ces opérations étant habituellement financées par crédits bancaires, ou concessionnels dans le cas d'aide extérieure, les surprix accroissent d'autant la dette du pays. On suppose d'ailleurs aujourd'hui qu'une partie non négligeable de la dette extérieure des PVD est constituée par la contre-valeur des sommes payées au titre de la corruption.

Pour M. Frisch, les méfaits de ces pratiques ne s'arrêtent pas là: «le décideur corrompu peut être tenté de se satisfaire d'une prestation de moindre qualité qui lui procurera un profit personnel accru. Ainsi, par exemple, lors de la réalisation d'un projet routier, la complicité entre administration et entreprise peut conduire à la réduction des normes de qualité convenues pour se partager l'économie réalisée. L'effet désastreux de la corruption atteint son comble lorsque la conception d'un projet et, finalement, son choix même, sont déterminés par la corruption. S'agissant de la conception, on peut penser ainsi à l'achat d'une technologie mal adaptée aux besoins d'un pays ou au choix d'une réalisation à forte intensité de capital -plus prometteuse en termes de corruption- plutôt qu'à forte intensité de main-d'œuvre, qui favoriserait pourtant davantage le développement»³⁰.

Enfin, pour Dieter Frisch, on atteint le sommet de la perversion lorsque le choix même des priorités -et donc des projets- est déterminé par la corruption. Haïti n'en est peut-être pas là mais ce qui est inquiétant est de constater qu'en Haïti, culturellement, la corruption est non seulement usuelle mais elle est moralement acceptée. Il ne faut donc pas sous-estimer l'effet

³² Dieter Frisch, Les effets de la corruption sur le développement, le Courrier ACP-UE no. 158, July-August 1996: pp. 68 - 70

³³ Dieter Frisch, Les effets de la corruption sur le développement, le Courrier ACP-UE no. 158, juillet-août 1996: pages 68 - 70

destructeur, même de la petite corruption, sur la société. D'autre part, le cas haïtien révèle aussi que ce pays s'est enfermé dans un cercle vicieux : la corruption est une des causes du sous-développement et de la pauvreté. Mais la pauvreté contribue à son extension : celui qui ne peut gagner honnêtement les moyens de subsistance des siens est pratiquement contraint à des méthodes moins honnêtes. La corruption est donc bel et bien cause et conséquence du sous-développement. Pour rompre ce processus, il faut donc s'attaquer à la grande corruption en tant que cause importante du sous-développement et éliminer graduellement les raisons de sa propagation dans la société, et notamment l'insuffisance notoire de revenus permettant une vie décente.

De manière générale, on peut dire que la corruption tue aussi l'esprit de développement. Rien n'est plus destructeur pour une société que la course vers l'argent facile et rapide qui fait apparaître ceux qui travaillent honnêtement et durement comme des imbéciles naïfs. C'est pourquoi, dans le cadre des réformes économiques appelées «ajustement structurel», il importe que le modèle préconisé soit celui d'une économie de marché, bien encadrée par la loi et par un État efficace, qui ne laisse pas libre cours à un capitalisme sauvage orienté vers le profit immédiat et à tout prix.

Enfin, une économie minée par la corruption exerce un effet répulsif sur les investisseurs extérieurs potentiels et les bailleurs de fonds publics. Or, le développement exige que les flux financiers soient attirés par le pays qui en a besoin. « Le succès appelle l'argent. Le gaspillage, l'échec et la gabegie le font fuir », comme l'a dit Serge Michailof³¹. Ainsi, Haïti a encore un long chemin à faire avant de réhabiliter son image tant auprès des bailleurs de fonds, que des investisseurs et de la presse internationale en général. Son développement réel dépendra aussi de la volonté politique de l'État de combattre la corruption à tous les niveaux.

Les commentaires de FRIDE apportent une analyse brève et concise des sujets actuels dans les affaires internationales en matière de paix et sécurité, démocratisation, droits de l'homme, action humanitaire et développement. Plus d'information sur FRIDE, et ses publications sont disponibles sur www.fride.org

Le point de vue exprimé par les auteurs des documents publiés sur ce site Internet ne reflète pas nécessairement l'opinion de FRIDE. Si vous souhaitez faire des commentaires sur les articles et d'autres suggestions, merci de nous joindre à comments@fride.org

Fundación para las Relaciones Internacionales y el Diálogo Exterior

C/ Goya, 5-7 pasaje 2^a - 28001 Madrid - Telf: 91 244 47 40 - Fax: 91 244 47 41 - E-mail : fride@fride.org
www.fride.org

³⁰ Dieter Frisch, Les effets de la corruption sur le développement, le Courrier ACP-UE no. 158, juillet-août 1996: pages 68 - 70

³¹ Dieter Frisch, Les effets de la corruption sur le développement, le Courrier ACP-UE no. 158, juillet-août 1996: pages 68 - 70